# **PROPOSITION DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE SUR L’AXE SOLIDARITE**

# « Contribuer à sensibiliser à l’accueil des personnes en situation de handicap »

## Intérêt général :

Rendre plus visible la situation et les problèmes des personnes handicapées notamment ceux liés à l’accueil au sein d’un établissement scolaire d’un élève ou d’un membre de sa famille ou tout autre public en situation de handicap.

## Objectif de la mission

Le projet vise à sensibiliser l’ensemble de la communauté (élèves, équipe des enseignants, des salariés et des bénévoles) à l’accueil des personnes en situation de handicap et à organiser des actions en faveur d’un accueil de qualité, dans les établissements catholiques d’enseignement, en permettant notamment de :

* Mieux comprendre les enjeux relatifs à l’accessibilité à la cité des personnes handicapées
* Mieux comprendre les besoins, le vécu, les attentes et le ressenti des personnes handicapées
* Identifier les principes et les règles d’une société plus inclusive avec les personnes handicapées
* Lutter contre les représentations courantes (stéréotypes) des personnes handicapées
* Améliorer l’accueil et l’accompagnement des personnes présentant une déficience motrice, auditive, intellectuelle, visuelle dans les établissements scolaires.

## Contexte de la mission

Le projet de l’Enseignement catholique (EC) est fondé sur un accueil de tous, quels que soient les
« vivre ensemble » fondé sur les valeurs de tolérance, de respect, de solidarité et de justice. Il repose sur la prise en compte de la personne que ce soit de l’élève ou de sa famille.

## Description de la mission

En lien avec les porteurs du projet, le volontaire organise et anime des actions de sensibilisation à l’accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires de l’enseignement catholique et est partie prenante des actions de communication qui seront mises en place dans le diocèse.

Le projet permettra également de s’assurer que l’établissement est sensibilisé à la règlementation relative à l’accessibilité.

## Tâches confiées au volontaire

Le volontaire est amené à :

* Participer à l’animation d’actions de sensibilisation dans les établissements scolaires ;
* Préparer et animer des opérations de communication et de sensibilisation sur le handicap en mobilisant les acteurs de l’enseignement catholique, comme la communauté éducative des établissements, les coordonnateurs BEP-ASH (Besoins éducatifs particuliers - Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap) du diocèse, les référents école inclusive de l’Apel départemental) ;
* Identifier des bonnes pratiques et les diffuser ;
* Créer des partenariats avec les associations locales de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille ;
* Favoriser les rencontres entre la communauté éducative et des personnes en situation de handicap pour mieux cerner leurs besoins ;
* Proposer des actions en vue de favoriser la mise en accessibilité des locaux ;

## Le profil du tuteur du volontaire

Tout personne sensibilisée et intéressée par l’accueil des personnes en situation de handicap peut être tuteur, que ce soit un enseignant, un salarié, un bénévole, un personnel de vie scolaire.

## Il est possible également que la personne en charge des questions relatives au handicap au sein des structures départementales de l’enseignement catholique (Ambassadeur de l’accessibilité, coordonnateur ASH…) puisse exercer ce rôle.

## Périmètre d’actions du volontaire

Le volontaire peut exercer sa mission dans un ou plusieurs établissements scolaires proches.